

BREVET FEDÉRAL ANIMATEUR DE GLUB

Version applicable au 01.09.2025



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR 38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Préambule

Qu'est-ce que la VAE ?

Vous avez une expérience dans des activités en relation avec le Brevet fédéral animateur de club (BFA) de la Fédération Française de Tir et vous souhaitez la faire valider pour obtenir le diplôme correspondant.

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est faite pour vous. La VAE est un droit individuel : « Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. La validation des acquis produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et aptitudes. »

La VAE permet donc la prise en compte des compétences acquises lors d'activités professionnelles salariées et/ou non salariées, mais également et plus largement d'activités bénévoles et/ou de volontariat, d'activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, d'actions réalisées en formation initiale ou continue en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme.

La FFTir a mis en place une procédure spécifique d'obtention de ses diplômes fédéraux par la voie de la VAE, à partir de la constitution d'un dossier-type. Il est constitué de deux parties : la première correspond à la demande de faisabilité et la seconde au dossier de validation relatant les différentes expériences du candidat en rapport avec le diplôme du BFA.

Il vous faut compléter le dossier-type afin que la commission VAE de la FFTir puisse examiner votre demande.

Étape 1 : dossier de faisabilité (ex-livret 1)

Pour que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

- justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en Tir sportif, dans un stand de tir affilié à la FFTir et homologué, en relation avec les compétences du BFA équivalent à 300 heures sur les trois dernières années,
- être licencié à la FFTir depuis trois ans minimum (quatrième saison sportive),
- posséder la licence de la saison sportive en cours de validité,
- être titulaire du certificat de compétences PSC ou équivalent,
- être titulaire de la cible jaune,
- justifier de la participation à une compétition de la Gestion sportive dans une discipline de votre choix au cours des cinq dernières années.

Étape 2 : étude du dossier de validation (ex-livret 2)

Lorsque votre dossier de faisabilité (ex-livret 1) est recevable, la commission VAE de la FFTir peut examiner votre dossier de validation (ex-livret 2) en lien avec les compétences attendues d'un animateur de club.

Vous devrez décrire des expériences en Tir sportif, dans un stand de tir affilié à la FFTir et homologué, mettant en avant les compétences acquises en lien avec les exigences du BFA dans les différents Blocs de compétences (BC) capitalisables dont vous sollicitez la validation. Chaque expérience doit être suffisamment détaillée.

La commission examine votre dossier de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- accueillir le public et lui faire découvrir le Tir sportif en toute sécurité,
- encadrer des séances de Tir sportif.

Ces compétences sont regroupées en trois BC :

- BC1 : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- BC2: compétence à accueillir, accompagner et animer,
- BC3: compétence à encadrer le Tir sportif,

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du BFA, des compétences sont associées et regroupées par BC. Les compétences afférentes au BFA sont détaillées ci-dessous dans le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

Ce référentiel peut vous permettre d'identifier plus facilement les compétences que vous avez acquises au travers de vos expériences passées.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation (critères d'évaluation)					
Bloc de compétences 1 – Organiser la sécurité de la pratique							
A.1.1. Manipulation d'une arme en sécurité.	C.1.1.1. Maîtriser la manipulation d'une arme en toute sécurité.	Le candidat sait manipuler une arme en toute sécurité lors du transport, de l'arrivée au pas de tir, pendant le tir, en cas d'arrêt du tir et en fin de tir.					
A.1.2. Connaissance des règles générales et des procédures spécifiques de la FFTir.	C.1.2.1. Savoir transmettre et faire appliquer les règles de sécurité de la FFTir.	Le candidat est capable d'expliquer et de faire appliquer les règles de sécurité de la FFTir.					
A.1.3. Vérification du bon fonctionnement d'une arme.	C.1.3.1. Savoir vérifier le bon fonctionnement d'une arme.	Le candidat est capable de vérifier le bon fonctionnement d'une arme pour une pratique en sécurité.					

Bloc de d	compétences 2 – Accueillir, acco	mpagner et animer
A.2.1. Communication interpersonnelle.	C.2.1.1. Savoir appliquer les bases de la communication verbale et non verbale.	Le candidat connaît les différentes règles et codes de la communication avec l'autre (oral, geste, image et écrit).
A.2.2. Présentation des disciplines de la FFTir.	C.2.2.1. Connaître les caractéristiques essentielles des disciplines gérées par la FFTir.	Le candidat est capable d'évoquer les grandes familles de disciplines de la FFTir pour renseigner le public.
A.2.3. Accueil des publics.	C.2.3.1. Savoir s'adapter au public (catégorie et motivation).	Le candidat sait gérer la prise de contact (être à l'écoute, disponible et précis dans ses explications). Le candidat est capable de mettre en situation rapidement le public et d'adapter son discours en fonction de la nature de celuici.
A.2.4. Prévention des violences et discriminations.	C.2.4.1. Savoir prévenir les violences et les discriminations.	Le candidat est capable d'adopter une attitude adaptée pour prévenir les violences et les discriminations.
A.2.5. Obligations et principes de responsabilité.	C.2.5.1. Connaître les obligations et les principes de la responsabilité de l'animateur et du club : civile et pénale.	Le candidat connaît les responsabilités civile et pénale en lien avec son périmètre de responsabilité.
Blo	oc de compétences 3 – Encadrer	le Tir sportif
A.3.1. Méthodes pédagogiques.	C.3.1.1. Connaître les bases des différentes méthodes pédagogiques.	Le candidat est capable de mettre en œuvre des mises en situation pédagogiques adaptées.
A.3.2. Démonstration des gestes techniques.	C.3.2.1. Savoir faire la démonstration des gestes techniques fondamentaux de la progression d'apprentissage « Cibles Couleurs ».	Le candidat sait démontrer un geste technique (carabine, pistolet ou plateau) des niveaux cibles blanche et jaune.
A.3.3. Réglage d'armes.	C.3.3.1. Savoir adapter simplement l'arme à la morphologie du tireur au travers des différents réglages accessibles, en prenant en compte l'intégrité physique de celui-ci.	Le candidat est capable de régler les différentes parties de l'arme et des éventuels accessoires associés pour faire correspondre l'arme à la morphologie des pratiquants.
A.3.4. Animation d'une séance.	C.3.4.1. Savoir animer une séance en mettant en œuvre les principaux exercices	Le candidat est capable d'animer une séance en utilisant les

Pour plus de précisions, veuillez consulter le règlement du BFA sur le site internet de la FFTir (rubrique formation) :

https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2025/09/Livret_REGLEMENT_BFA-09_2025-d-web.pdf

Étape 3 : décision

Le candidat sera convoqué à un entretien avec la commission VAE de la FFTir avant que celleci ne statue. La durée de l'entretien est de 15 à 30 minutes et les questions porteront sur des compléments d'informations relatifs aux expériences décrites par le candidat dans le dossier. La commission décide alors de la délivrance (totale ou partielle) ou non du diplôme au candidat.

En cas de validation partielle, la commission indiquera par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de trois ans à compter de la notification de la décision de la commission. Vous pourrez présenter un nouveau dossier VAE pour les BC restant à acquérir ou bien vous présenter et suivre une formation organisée par votre ligue.

Modalités pratiques

Dossier à envoyer exclusivement par email à : secretariat-formation@fftir.org

<u>Uniquement le dossier de faisabilité (ex-livret 1)</u> pour vérifier la recevabilité de votre dossier. Dans ce cas vous recevrez un avis de recevabilité, à la suite de quoi vous pourrez envoyer le dossier de validation (ex-livret 2) pour étude.

Tous les justificatifs demandés doivent être joints au dossier.

Dossier de faisabilité (ex-livret 1): un chèque ou un virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier doit être joint à votre dossier de demande de VAE (dès l'envoi du dossier de faisabilité).

Accompagnement: si la recevabilité vous est accordée, vous pouvez solliciter un accompagnement par une personne qualifiée désignée par le département formation fédérale pour la rédaction de votre dossier de validation (ex-livret 2). Dans ce cas, vous devez faire parvenir à la FFTir un chèque ou un virement bancaire de 200 euros correspondant au coût de cet accompagnement.

Dossier de validation (ex-livret 2): un chèque ou un virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier doit être joint à votre dossier de validation (ex-livret 2).

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la FFTir. Les virements doivent être effectués sur le compte de la FFTir (Crédit Agricole IBAN : FR76 1950 6400 0028 1116 5629 234 - BIC : AGRIFRPP895).

L'accompagnement proposé par la FFTir couvre un volume horaire de 7 heures sur une période maximum de 6 mois à compter de la formulation de la demande d'accompagnement du candidat (l'accompagnement forfaitaire est une aide à la rédaction de deux activités sur les trois demandées pour une validation des trois BC du BFA). Toutefois, la durée et les modalités précises de l'accompagnement proposé peuvent être aménagées en fonction des besoins identifiés conjointement par le demandeur et le département formation fédérale (modalités précisées dans le contrat d'accompagnement VAE).

Dossier de faisabilité (ex-livret 1) : recevabilité de la demande de VAE

Le dossier de faisabilité permet de statuer sur la recevabilité de votre dossier de VAE. Le dossier de validation n'est examiné que si la recevabilité vous est accordée.

La recevabilité pour la VAE du Brevet fédéral animateur de club correspond à la prise en compte de 300 heures minimum d'activité en rapport avec le domaine et les activités visées sur trois ans minimum.

Remarque: un candidat ne peut déposer qu'une seule demande de VAE par année civile pour un même diplôme.

Dossier de validation (ex-livret 2) : étude du dossier d'expériences du candidat

La commission fédérale d'étude des dossiers de VAE se réunit deux fois par an à l'occasion des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau. La commission valide ou non le diplôme visé. Elle peut aussi délivrer un ou plusieurs BC. À la suite de la délibération de la commission, vous recevrez un courrier vous indiquant soit une validation totale, partielle ou un rejet du dossier.

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.

Remarque: il est très fortement recommandé aux candidats de se faire accompagner par une personne de la FFTir, afin de se conformer à la démarche de présentation et de rédaction du dossier et ainsi se donner les meilleures chances d'obtenir le diplôme sollicité. Vous pouvez consulter la liste des cadres techniques référents VAE sur le site internet de la FFTir (rubrique formation): https://www.fftir.org/responsables-formation-nationaux/



BREVET FEDÉRALAMIN

Dossier de faisabilité (ex-livret 1) : recevabilité de la demande de VAE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR 38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Identité du candidat

M. □ Mme □	
Nom de naissance :	Prénom(s) :
Nom d'épouse :	• •
Date de naissance :	Nationalité :
Commune de naissance :	Département de naissance :
Pays de naissance :	
Adresse:	
Code postal :	Commune :
Pays de résidence :	
Tél. domicile/mobile :	Email :
N° de licence FFTir :	
Votre	e situation actuelle
Exercez-vous une activité bénévole dar	ns un club de la FFTir : Oui □ Non □
Si oui, précisez (type d'activité, volume	
Nom du club:	N° d'affiliation du club :

Conditions de recevabilité

Afin que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

Cochez la case et joindre les pièces justif	icatives.	Réservé à la FFTir
Justifier d'un volume horaire d'activités en relation avec le BFA équivalent à 300 heures sur les trois dernières années correspondant au domaine et		
aux activités visées.		
Attestation(s) signée(s) par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature (cf. modèle joint).		
Être licencié à la FFTir depuis trois ans minimum (quatrième saison sportive).		
Sportive).		
Photocopie de votre licence FFTir en cours de validité.		
Posséder la licence de la saison sportive en cours de validité.		
Photocopie de votre licence FFTir en cours de validité.		
Être titulaire du PSC ou équivalent.		
Photocopie de votre diplôme.		
Ëtre titulaire de la cible jaune.		
Photocopie de votre diplôme ou de votre passeport « Cibles Couleurs ».		
Justifier de la participation à une compétition de la Gestion sportive dans		
une discipline de votre choix au cours des cinq dernières années.		
La participation est justifiée par la production d'un palmarès ou d'une attestation éditée par le responsable de la Gestion sportive du niveau concerné (département, ligue ou FFTir).		
le responsable de la destion sportive du filiveau concerne (departement, ligue ou FF III).		

Pièces à joindre au dossier

En sus des conditions de recevabilité, merci de bien vouloir joindre les documents suivants :

Cochez la case et joindre les pièces justificatives.					
Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto-verso) ou de votre passeport.					
Chèque ou virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs et à l'étude du dossier de faisabilité de votre dossier.					

Partie réservée à la FFTir

Date de réception du dossier.		
Dossier complet.	Oui	Non
Décision de recevabilité.	Favorable	Défavorable
Date de la décision de recevabilité.		

Motivation du candidat

Expliquez les raisons de votre démarche et votre choix de diplôme en vous appuyant sur votre parcours de pratiquant sportif ou d'encadrant bénévole et sur votre projet d'encadrement, sportif ou personnel.

Vous pouvez utiliser autant de pages que nécessaire pour présenter vos motivations et joindre un curriculum vitæ.

Diplômes et formations

Attention: pour chaque diplôme, formation, ou titre, pensez à joindre au dossier les justificatifs correspondants (photocopies diplôme, livret de formation, attestation de formation, etc.).

NIV	<u>reau</u>	SCO	laire	ou	univ	<u>ersit</u>	aire	<u> </u>
								_
_								

Cochez la case qui correspond au plus haut niveau obtenu.
 □ Aucune qualification. □ Niveau 3 (CAP, BEP). □ Niveau 4 (Baccalauréat, BP). □ Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST). □ Niveau 6 (licence, licence professionnelle, BUT, maîtrise). □ Niveau 7 (master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées diplôme d'ingénieur). □ Niveau 8 (doctorat, habilitation à diriger des recherches).
Liste des diplômes scolaires ou universitaires obtenus :
Diplômes obtenus et année d'obtention :
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
<u>Autres formations</u> :
Notamment dans le domaine sportif (formation continue, arbitrage, etc.). Diplômes ou compétences validées et année d'obtention :
•
•
•
•
Parcours sportif:
Niveau de pratique et titres obtenus (discipline, score, niveau « Cibles Couleurs », etc.) :
•
•
•

Expériences en lien avec la fonction d'animateur de club

Expériences (nombre non limité)	Emplois ou fonctions exercées	Statut	Périodes	Structures d'accueil	Volumes horaires
1	Exemple : responsable de l'accueil	Bénévole	Mai 2017 à août 2019	Club de tir de	350
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Attention : pour chaque expérience, merci de bien vouloir joindre l'attestation correspondante (cf. modèle joint).

Lien entre vos expériences et les activités de l'animateur de club

Pour chacune de vos expériences citées dans le **tableau précédent**, cochez les activités réalisées :

Activités		Expériences (nombre non limité)									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Participation à l'accueil des adhérents ou futurs adhérents.											
Participation à l'accueil à l'armurerie.											
Encadrement de la pratique en sécurité (chef de pas de tir).											
Encadrement des séances de tir contrôlées.											
Encadrement des séances de découverte au stand de tir.											
Encadrement de l'école de tir.											
Participation à des journées portes ouvertes ou réalisation d'actions de promotion sur/ou en dehors de la structure (y compris avec le support de matériel de type « laser »).											
Encadrement des séances de préparation au dispositif « Cibles Couleurs » niveaux blanc et jaune.											
Participation à la validation du dispositif « Cibles Couleurs » niveaux blanc et jaune (sous la conduite d'un encadrant diplômé).											
Participation à la vie associative du club.											
Autre (à préciser) :											

Modèle d'attestation de fonction bénévole

Cette attestation doit être signée par <u>deux responsables de l'association</u> dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature.

Je soussigné(e) : Mme Nom de naissance : Qualité : Certifie que Mme ou N Né(e) le :						
Demeurant à : Commune :			Code pos	stal :		
□ est bénévole dans l Nature des fonctions d Depuis le : (jo Volume horaire hebdo Nombre total d'heures	exercées : our) omadaire :	(mois)	(année) date de dé	élivrance de l	'attestation) :	
□ a été bénévole dans Nature des fonctions d Du : (jour) Volume horaire hebdo	exercées : (mois)		ée) au : No	(jour) ombre total c	(mois) I'heures effect	(année uées :
Nom et adresse de la	structure d	ans laquelle	e s'est déro	ulé le bénév	olat :	
Commune :			Code pos	stal :		
J'atteste sur l'honneu Cachet de l'associatio			•		s cette attesta	tion.
	ait à : om :		Le Prénom :			
Cachet de l'associatio	on et signati	ure du seco	nd respons	sable :		
	ait à : om :		Le Prénom :			

Attention : vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (Code pénal, article 441-1).

Récapitulatif

Joignez toutes les pièces justificatives demandées au dossier puis :

Joignez avec le dossier de faisabilité (ex-livret 1) un chèque ou un virement bancaire de 50 euros pour les frais administratifs et l'étude de votre dossier.

Attestation sur l'honneur

Je soussi	igné(e)
_	léclare sur l'honneur que les informations transmises dans ce dossier sont sincères et ritables,
dé _l	dépose ce dossier au secrétariat formation fédérale de la FFTir et m'engage à ne poser qu'une seule demande pour le Brevet fédéral animateur de club pour l'année rile en cours,
- S	ollicite un accompagnement par une personne qualifiée de la FFTir : Oui □ Non □
	lemande la validation des Blocs de compétences (BC) du Brevet fédéral animateur de lb par la voie de la VAE :
	BC1 □ BC2 □ BC3 □
	Fait le :
	à:
	Signature du demandeur

Dossier à envoyer exclusivement par email à : secretariat-formation@fftir.org

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.



BREVET FEDERA

Dossier de validation (ex-livret 2) : dossier d'expériences du candidat



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR 38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Expériences en lien avec le Brevet fédéral animateur de club

Cette partie permet de décrire vos activités, représentées sous forme de fiches d'expériences à renseigner, de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- accueillir le public et lui faire découvrir le Tir sportif en toute sécurité,
- encadrer des séances de Tir sportif.

Vous devez choisir pour chaque fiche d'expérience une activité que vous décrirez dans le détail en précisant notamment :

- le contexte de votre activité (lieu, type de public, etc.),
- le ou les objectifs poursuivis,
- votre niveau de responsabilité dans l'activité,
- les moyens et méthodes mis en œuvre,
- les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

Vous devez présenter des expériences en lien avec chacun des BC dont vous demandez la validation. Le nombre de fiches d'expériences présenté est limité à 3. Une même fiche d'expérience peut comporter la présentation de compétences acquises au titre de plusieurs BC.

Rappel des trois BC constitutifs du BFA:

- BC1 : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- BC2: compétence à accueillir, accompagner et animer,
- **BC3**: compétence à encadrer le Tir sportif.

Chaque expérience doit être suffisamment détaillée (3 à 4 pages par expérience minimum + annexes éventuelles).

Vous devez détailler vos récits. Chaque fiche d'expérience doit relater une expérience <u>vécue</u>. Elle ne peut en aucun cas être une fiche-type qui exprimerait une approche théorique de la compétence visée. Il s'agit de raconter ce que vous avez réellement fait dans cette activité, en utilisant le « je » dans la rédaction.

Vous décrirez trois activités selon les thèmes suivants :

- activité 1 : vous détaillerez une séance d'encadrement du Tir sportif,
- activité 2 : vous expliquerez comment vous mettez en œuvre une séance de tir contrôlée et/ou une action de chef de pas de tir,
- activité 3 : vous présenterez une action d'encadrement de préparation et de participation à la validation du dispositif « Cibles Couleurs » niveaux blanc et/ou jaune (sous la conduite d'un encadrant diplômé).

Ainsi, la commission VAE de la FFTir pourra avoir une vision précise de la manière dont vous avez réalisé ces expériences et pourra alors apprécier vos compétences.

Les activités exercées doivent être en lien avec les activités définies dans le règlement du BFA.

Pour vous aider dans votre description, consultez le règlement du BFA sur le site Internet de la FFTir (rubrique formation) :

https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2025/09/Livret_REGLEMENT_BFA-09_2025-d-web.pdf

	Récapitulatif des activités décrites dans les fiches d'expériences (limité à trois)
1 –	
2 –	
3 –	

Partie réservée à la FFTir

Date de réception du dossier.		
Dossier complet.	Oui	Non
Chèque ou virement bancaire de 200 euros correspondant au coût de l'accompagnement.	Oui	Non
Chèque ou virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude du dossier de validation.	Oui	Non

Fiche d'expérience n° (utilisez autant de fiches d'expériences que d'activités décrites et utilisez autant de pages que nécessaires pour décrire une activité – rappel : 3 à 4 pages par expérience minimum + annexes éventuelles)
Nom et prénom :
Période d'exercice :
Volume horaire :
Structure d'exercice :
Fonctions exercées :
Public concerné :
Bloc de compétences visé :
Description et analyse détaillées de l'expérience :

Date et signature (pour chaque fiche d'expérience) :

Récapitulatif

Joignez toutes les pièces justificatives demandées au dossier puis :

Joignez avec le dossier de faisabilité (ex-livret 1) un chèque ou un virement bancaire de 200 euros si vous souhaitez un accompagnement par une personne qualifiée du département formation fédérale.

Joignez avec le dossier de validation (ex-livret 2) un chèque ou un virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier d'expériences (ex-livret 2).

Attastation sur l'honneur

/ttootation our monitour			
Je so	oussigné(e)		
	- déclare sur l'honneur que les informations transmises dans ce dossier sont sincères e véritables,		
	- dépose ce dossier au secrétariat formation fédérale de la FFTir et m'engage à ne déposer qu'une seule demande pour le Brevet fédéral animateur de club pour l'année civile en cours,		
	- demande la validation des Blocs de compétences (BC) du Brevet fédéral animateur de club par la voie de la VAE :		
	BC1 □ BC2 □ BC3 □		
	Fait le :		
	à:		
	Signature du demandeur		

Dossier à envoyer exclusivement par email à : secretariat-formation@fftir.org

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.